

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**16 mars 2021 à 20 h**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

*La salle du Conseil municipal de la mairie ne permettant pas d'assurer les réunions dans les conditions sanitaires nécessaires pendant l'état d'urgence liée à l'épidémie du virus Covid-19, les réunions se tiendront, jusqu'à nouvel ordre, à la salle des fêtes. Cette information a été communiquée à Monsieur le Préfet selon la réglementation en vigueur.*

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes le 16 mars 2021 à 20 heures.

**Le Conseil municipal :**

- APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 16/02/2021.
- PREND ACTE des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par l'assemblée à savoir la décision de non préemption sur la vente d'un bien immobilier situé « rue des Monthieux » appartenant aux conjoints Bulliat.
- AUTORISE Monsieur le Maire à liquider et mandater la dépense d'investissement pour l'acquisition d'un logiciel pour la somme de 2 665,44 €.
- DONNE son accord pour participer au projet financé par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports avec l'acquisition d'un socle numérique de base, d'équipements mobiles mutualisables et des services et ressources numériques pour l'école primaire.
- SOUHAITE avoir de plus amples renseignements auprès du Syndicat Intercommunal Beaujolais d'Enseignement Musical et Orchestral pour la participation financière demandée aux communes.
- EST INFORMÉ de la mise en ligne du nouveau site internet de la commune.
- DONNE un avis favorable pour l'apparition du nom de la commune sur le site internet de Vignerons et Terroirs.
- ÉVOQUE les sujets suivants : présentation de devis pour démolition du toit de l'école et d'un abri pour un pressoir, fermeture de la route départementale n°78 Beaujeu-Lantignié pour 110 jours en raison des travaux d'enfouissement des lignes, réalisation du chemin piétonnier et mise en place d'une zone 30km/h et d'une priorité de circulation au Bourg, projet de séparer le réseau eaux usées/eaux pluviales sur une partie du Bourg.

Questions diverses : M. Daniel Guillin est vendeur d'un local et d'un terrain situés rue de la Croix-Rousse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.